

# D'ESTINNES ACTIONS 2025

## Commission Locale de Développement Rural

Salle des mariages d'Estinnes-au-Mont



## COMPTE-RENDU

*Présents : voir liste en annexe*

**CLDR, le 8 mai 2018**

### **1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion (26/10/17)**

Au point 4, dernier paragraphe, il faut lire « ci-dessous » et non « ci-dessus ». Suite à ce changement, le PV est approuvé.

### **2. Première convention – Maison de village de Vellereille-les-Brayeux : informations**

La bourgmestre explique que les architectes ont bien respecté le budget, le volet environnemental, ... De très beaux projets ont été remis.

Voici le timing de la procédure de désignation d'un auteur de projet :

- 19/02/2018 : Approbation des conditions et mode de passation par le Conseil communal / Désignation de l'auteur de projet / Cahier des charges /
- 22/03/2018 : 10h00 : Visite obligatoire de la salle de VLB par les soumissionnaires
- 16/04/2018 : 11h00 : Délai pour le dépôt des offres
- 25/04/2018 : à partir de 9h00 : Comité d'avis
- 31/03/2019 : Date - délai pour la remise du dossier projet (dossier de soumission).

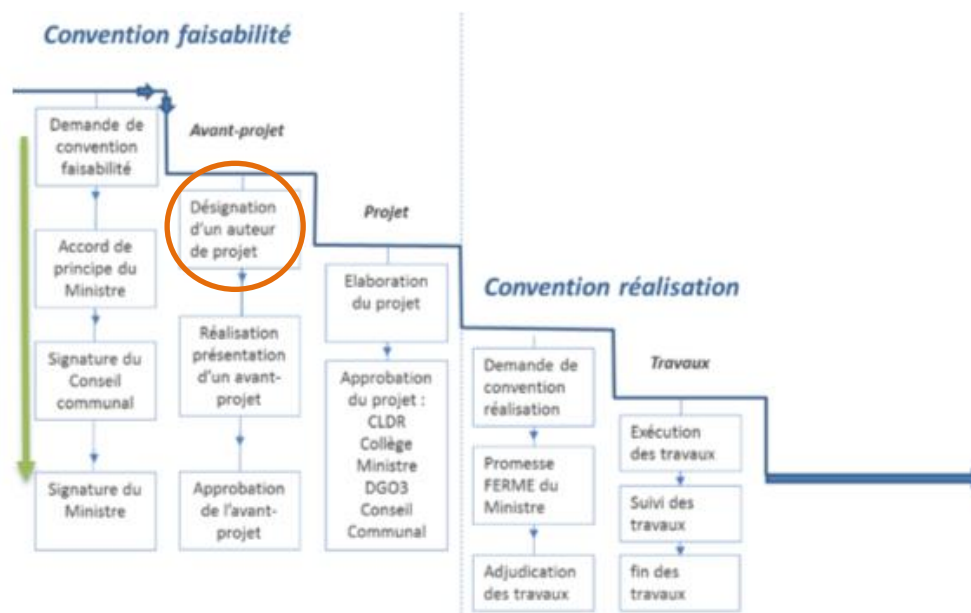
A la question d'un membre, il s'agit bien d'une rénovation et d'une transformation mais pas d'une construction.

La commission d'avis était composée d'un membre du Collège, d'un architecte, d'un représentant des services mobilité, finance, environnement, d'un membre de la CCATM.

Un membre ne comprend pas pourquoi la CLDR n'a pas été représentée, c'est étonnant et pas logique d'autant plus que la CCATM l'a été.

La bourgmestre explique qu'il s'agit d'une décision du conseil communal.

Comme le signale le tableau ci-dessous, nous sommes donc au stade « Désignation d'un auteur de projet ».



### 3. Rapport annuel 2017

Le rapport annuel se décline en 3 parties :

- L'avancement des projets
- La programmation future
- Le rapport d'activités de la CLDR pour l'année écoulée

#### 3.1 L'avancement des projets.

Tous les membres ont reçu un tableau indiquant les avancées des projets repris dans le PCDR. La bourgmestre les explique et apporte quelques informations complémentaires.

Quelques commentaires :

FP 1.7. : Aménagements sécuritaires et identitaires des entrées de village : il serait prudent de remplacer les panneaux F43 (panneaux jaunes). De plus, ce sont les seuls panneaux subsidiés.

FP 3.1 : Rénover et restructurer le cœur villageois d'Haulchin : un membre trouve dommage que la commune va procéder à des aménagements sur fond propres alors que ce projet aurait pu être mener dans le cadre du développement rural.

FP 3.10 : Rénover et restructurer le cœur villageois de Rouveroy : la commune a répondu à un appel à projets de la RW pour la verdurisation de la place. La bourgmestre signale que la commune a été sélectionnée.

FP 3.15 : Construire/aménager une aire de jeux et de détente derrière le salon communal d'Haulchin :

Les terrains de pétanque sont maintenant opérationnels.

FP 3.19 : Rénover et restructurer le cœur villageois de Peissant : des bacs à fleurs ont été posés.

FP 3.27 : Rénover la chapelle Notre-Dame de Cambron : cette fiche avait fait l'objet d'un dossier de rénovation introduit à la RW. Depuis, la commune a reçu un courrier l'informant qu'un budget a été dégagé par le Ministre.

FP 3.30 : Améliorer la connexion routière Estinnes-Bonne Espérance : une personne se demande pourquoi une partie de la route a été aménagée avec 6 dos d'ânes et rien sur la seconde partie ? Les aménagements sont prévus en 2 phases. Celle aménagée l'est car il y a eu des accidents et une pétition de parents. Le problème de mobilité vers Bonne Espérance va être traité dans le cadre du PCM. Des propositions sont faites mais elles ne sont pas encore étudiées. Vu la proximité de la commune de Binche, des contacts seront nécessaires avec celle-ci afin de mener à bien ce projet.

### 3.2 La programmation future.

Comme convenu lors de la CLDR du 19 novembre 2015, c'est l'aménagement du ruisseau des Estinnes qui est repris en demande de 2<sup>ème</sup> convention pour 2018. Normalement, la CLDR devrait chaque année programmer des demandes de conventions pour les 3 années à venir. Vu les élections d'octobre, le ¼ communal sera revu ; il n'est donc pas opportun de le faire.

### 3.3 Le rapport d'activités de la CLDR.

- 16 février : CLDR, retour sur la présentation en CRAT
- Procédure de renouvellement de la composition CLDR
- 9 mars : approbation du PCDR par le Gouvernement wallon et visite du Ministre
- 13 octobre : visite d'une délégation roumaine, présentation du PCDR
- 26 octobre : CLDR, nouvelle composition

## 4. La demande de 2<sup>ème</sup> convention : l'aménagement du ruisseau des Estinnes – Réflexions

---

Les différents types d'aménagement :

- Sécuritaires
- Environnementaux
- Conviviaux
- Liés à la mobilité

Les préalables à la mise en route du projet :

- Une délibération du Conseil communal sollicitant une demande de principe de 2<sup>ème</sup> convention : la bourgmestre signale que, malgré les élections proches, il n'y a pas de souci.
- La réunion technique de demande de convention avec tous les acteurs/administrations compétents réunis.

Les préalables avant la réflexion :

- Quels sont les freins au projet ?
- Quelles sont les opportunités ?
- Qui sont les acteurs ?
- Qui sont les personnes-ressources ?

La réflexion :

- Certains logements ne sont pas raccordés à l'égouttage et les rejets sont déversés dans le ruisseau → problème à résoudre absolument.
- Le contrat de rivière a constaté sur base de photos tous les points noirs.
- Ce projet sera subsidié à 60 % pour les premiers 500.000 € et à 50 % pour le reste du montant de la convention.
- Combiné le projet avec Pollec 3 pour une production d'électricité (hydroélectricité).
- Mettre autour de la table différents acteurs tels que les pêcheurs, le contrat rivière Haine, ...
- L'auteur de projet devra regarder de près à la sécurité, ce qui risque d'augmenter le budget car dès que l'on transforme, on est dans l'obligation de se mettre aux normes (par exemple des rambardes de 1 mètre de hauteur...).
- Comment diviser le travail ? Ce n'est pas évident car coordination et cohérence doivent se compléter.
- Possibilité de travailler par lots. M Latour explique que c'est possible mais souligne que la commune ne recevra probablement qu'une seule fois 60 % de subside pour les premiers 500.000 € et 50 % pour le reste. La question du meilleur montage financier sera posée à la réunion de demande de convention.
- Le projet n'est pas évident car on y retrouve de l'architecture, du génie civil, ... L'idéal serait d'avoir un chef de projet ayant diverses compétences
- Définir le périmètre exact même s'il est déjà mentionné sur la fiche-projet
- M Latour explique que la commune recevra dans un premier temps, une convention faisabilité. Celle-ci sert à estimer le projet de façon précise et à, en quelque sorte, le boucler en vue de sa réalisation.



## 5. Divers

- Un membre relate la demande de riveains concernant la dénomination exacte de la salle Mabile : une salle des fêtes comme noté dans le PV de la dernière CCATM ou une maison de village ? Il s'agit bien d'une maison de village.
- Proposition de sortie de la CLDR à Haulchin (France), commune jumelée avec Estinnes.
- A la fin de la rue Rivière, il y a un petit chemin appelé « chemin des vaches » : pourrait-on le consacrer uniquement aux piétons et vélos ?

---

## ESTINNES

### D'Estinnes Actions 2025

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural  
Mardi 8 mai 2018 - Estinnes-au-Mont

---

Liste des participants :

	NOM	PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
1	TOURNEUR	Aurore	X		
2	JAUPART	Alexandre		X	
3	MOLLE	Jean-Pierre			X
4	MABILLE	Jules	X		
5	LAMBERT	Sébastien	X		
6	BOSSANT	Jean-François		X	
7	COULY	Roland	X		
8	DEVOS	Christopher			X
9	DEGUEILDRE	Herman	X		
10	GAUDIER	Luc	X		



11	JODARD	Philippe	X		
12	LEGAT	Thomas	X		
13	MANSY	Marcel	X		
14	MARQUANT	Jacques	X		
15	NOEL	Dominique	X		
16	PASTURE	Julie		X	
17	RENAUX	Jean-Jacques			X
18	ROBERT	Jean-Louis			X
19	ROUSSEAU	Laurent	X		
20	VANAISE	Ivan		X	
21	VANBELLE	Jean-Jacques	X		
22	WERRION	Andrée	X		

GUERRIAT Véronique, LATOUR Michaël, Fondation Rurale de Wallonie, 071/660.190, , [m.latour@frw.be](mailto:m.latour@frw.be)